

MAIRIE LABARTHE RIVIERE  
31800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le *vingt du mois d'octobre*, à *vingt heures*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *LABARTHE RIVIERE*, sous la présidence de *Mme Claire VOUGNY*, Maire de LABARTHE RIVIERE, dûment convoqués le 17/10/2022.

**Présent(s) :** MM VOUGNY, CAZAUX, DULAC, DAVAND, GOUZENES, PARMEGIANI, DUPLA,, PELLIZZARI, LAMOURE, ADOUE,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** -

**Absent(s) excusé(s) :** -

**Absent(s) :** MM PLASSIN, LAFFORGUE  
NASSANS

Le secrétariat a été assuré par : MME DUPLA

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°2022\_055

**Objet : CHANGEMENT DE LA CLOTURE DE L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE COMMUNALE**

**Madame le Maire :**

**EXPOSE :** La clôture actuelle de l'école communale nécessite que l'on procède à son changement pour la sécurité des élèves.

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise « LAFFORGUE », d'un montant de 1250.20€ HT.

Où l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le devis de l'entreprise « LAFFORGUE » présenté par madame le Maire
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- De s'engager à apporter le financement nécessaire pour la réalisation de ces travaux
- D'autoriser madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la conclusion de ce projet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Maire,  
Claire VOUGNY



Publiée le : 21/10/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 21/10/2022

M./Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.